

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

Absents : /

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 4
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉCOLE.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D411-1 et suivants du Code de l'Éducation, chaque école de la ville comprend un Conseil d'École composé des membres suivants :

- 1) Le Directeur de l'école, Président ;
- 2) Deux élus :
 - Le Maire ou son représentant,
 - Un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal ou l'école ;
- 3) Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil ;
- 4) Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le Conseil des Maîtres de l'école ;

- 5) Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre en charge de l'éducation ;
- 6) Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'École est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

S'est porté candidat pour être représentant au Conseil d'École

Monsieur Frédéric RAYNAL

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. procède comme suit à l'élection du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'École :

Votants : 27
Exprimés : 27
Blancs : 0

A obtenu

Candidat	Voix pour	Abstention
Monsieur Frédéric RAYNAL	23	4

Est élu représentant
Monsieur Frédéric RAYNAL

AR Prefecture

047-214701062-20260331-47DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026

Délibération n°47DL2026
Séance du Conseil Municipal du
31 mars 2026

2. prend acte que le Maire, Jean-Louis COSTES, siège de droit et désigne Madame Maryse SICOT, Adjointe au Maire en charge des écoles, de la jeunesse et de la petite enfance, pour le représenter ;
3. acte que la présente délibération sera transmise aux Directeur des écoles de Fumel.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **31 mars 2026**

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260331-47DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026